

Plaisance-du-Touch, le 08 avril 2025

> Opération Tranquillité Vacances : Partez serein, on veille sur votre logement

À l'approche des vacances, la Ville de Plaisance-du-Touch rappelle à ses habitants qu'ils peuvent bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV). Ce dispositif gratuit permet aux plaisançois de signaler leur absence prolongée afin que leur domicile fasse l'objet de surveillances régulières par les forces de l'ordre.

Comment ça fonctionne ?

Pendant votre absence, la Police municipale effectue des patrouilles autour de votre domicile, sans jamais pénétrer à l'intérieur. Ces rondes visent à dissuader les cambriolages et à signaler toute anomalie constatée sur la propriété.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les résidents plaisançois, qu'ils vivent en maison individuelle ou en appartement, peuvent s'inscrire à l'OTV.

Comment s'inscrire ?

Deux options :

- En ligne, en remplissant le formulaire dédié sur le site du gouvernement.
- Sur place, au minimum une semaine avant votre départ, en vous rendant :
 - à la Gendarmerie,
 - ou à la Police municipale.

Lors de votre inscription, une autorisation d'accès à votre propriété (dans le cas d'un domaine privé) pourra vous être demandée. Les services de gendarmerie et de police municipale coopèrent pour assurer un suivi optimal.

Plus d'informations sur www.plaisancedutouch.fr ou auprès de la Police municipale.

